



COMPTE-RENDU

CTSCR DU 30 AVRIL 2020

Après lecture de la liminaire commune les organisations syndicales ont obtenu les réponses suivantes aux questions posées :

S'agissant des retenues de congés et de RTT

Nous avons signalé que contrairement à ce qui nous avez été dit :

"Quelqu'un qui est en ASA, c'est quelqu'un qu'on ne dérange pas ! »

la situation est loin de correspondre à la réalité !

En effet, des remontées de terrain que l'ensemble des organisations syndicales (OS) ont , on constate que même placés en ASA (autorisation spéciale d'absence), nombre d'agents continue d'être sollicités pour des travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des OS conteste l'application de l' « Ordonnance RTT¹ » visant à prendre des jours de RTT et/ou de congés aux agents placés en confinement d'office, mis dans l'impossibilité de travailler et positionné de facto en ASA.

Malgré notre acharnement et celui de nos homologues des autres OS à défendre ce principe, l'administration est restée campée sur sa position. Pour elle, il existe bel et bien 3 catégories d'agents :

- ceux en présentiel ;
- ceux en télétravail ;
- ceux en ASA.

Pour l'ensemble des OS, si des agents sont en ASA ce n'est pas de leur fait : le gouvernement les oblige au confinement et l'administration ne leur donne pas la possibilité de télétravailler. Pour nous l'ensemble des agents devrait être positionné en télétravail en mode dégradé sur toute la période (a minima depuis la mise en place du courrielleur léger). Mais l'administration s'y oppose catégoriquement.

Pour le moment, l'administration ne sait pas encore comment cette Ordonnance sera déclinée au sein de notre Ministère et de notre Direction. Elle a cependant concédé que son application reposera sur le principe du prorata temporis et devra tenir compte des personnes positionnées en ASA mais tout de même sollicitées.

L'administration n'acceptera d'examiner que les cas particuliers que nous lui signalerons...

Après avoir sollicité fortement les agents et les OS en début de crise, c'est un mauvais signal envoyé par l'administration alors que nous ne sommes qu'au début du déconfinement, en pleine campagne IR et alors que le travail ne manque pas !

¹ Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire



COMPTE-RENDU

CTSCR DU 30 AVRIL 2020

Concernant la situation des agents pendant la période de confinement

Une note va être envoyée aux Chefs de services leur demandant de fixer rapidement la situation de leurs agents et de leur rappeler qu'il est possible de joindre le médecin du travail.

À ce titre, les personnes à risque seront amenées à se signaler auprès du médecin de prévention avant le **11 mai** dans le cadre des opérations de déconfinement.

Concernant les opérations de déconfinement

Les agents positionnés en ASA devrait être déconfinés avant ceux en télétravail, sous réserve du PCA campagne IR, fonds de solidarité, etc.).

Des équipements supplémentaires vont être fournis, permettant à des agents en ASA de télétravailler. A priori des ordinateurs de type TINY sans Wifi et nécessitant donc une connexion à une BOX ou des ordinateurs portables selon les cas.

Des bidons de **gel hydroalcoolique** sont arrivés dans les différents bâtiments le 28 avril 2020 à destination de toutes les personnes présentes sur site.

Au 30 avril 2020, les agents ne les avaient pas encore (cas des immeubles Montaigne et Blanqui par exemple).

La semaine prochaine la doctrine concernant les **masques lavables** sera exposée au CTSCR.

Nous avons porté de nombreuses revendications dans le cadre de la distanciation physique et notamment le blocage de l'ouverture des portes entre couloir et lavabos pour éviter les contacts avec les poignées de porte, le remplacement des essuie-mains tissus par des papiers jetables, l'élargissement des plages variables et la suppression des plages fixes.

Les **horaires d'ouverture des bâtiments** Sully et Turgot devraient être élargis (6h à 20h30).

La prochaine audio conférence est fixée au jeudi 7 mai à 14h30.

Elle portera surtout sur le déconfinement, merci de nous indiquer vos interrogations et remarques à l'adresse B38cgt@gmail.com afin que nous puissions les porter devant le Cabinet du Directeur Général.